

**LES CENTRES DE FEMMES :
UN RÉSEAU DE LUTTE ET
D'INTERVENTION
POUR CONTRER TOUTE FORME
DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

SEPTEMBRE 2000

TABLE DES MATIÈRES

3

AVANT-PROPOS

4

UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

7

QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

10

QUAND LES CENTRES INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA VIOLENCE

12

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS

14

LES FEMMES DOUBLEMENT DISCRIMINÉES ET LA VIOLENCE

16

**DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
FAITE AUX FEMMES**

17

POUR UN FINANCEMENT GLOBAL, SUFFISANT ET RÉCURRENT

AVANT-PROPOS

Le présent document est le fruit de la réflexion et des discussions des membres d'un comité de travail de L'R des centres de femmes du Québec dont le mandat est de rendre compte de l'important rôle joué par les centres de femmes du Québec en matière de violence faite aux femmes.

Plus d'un an et cinq rencontres plus tard, les membres du comité vous invitent à prendre connaissance de ce document pour comprendre comment les centres interviennent et luttent contre toutes les formes de violence faite aux femmes.

Membres du comité :

Marinette Chartier, Au Coeur des femmes, Lanaudière

Élyse Gauthier, Centre des femmes L'Étincelle, Côte-Nord

Julie Noël, Centre des femmes de la Basse-Ville, Québec

Lucie Perron, Centre des femmes La Jardilec, Chaudière-Appalaches

Anne Richard Webb, Femmes du monde à Côte-des-Neiges, Montréal

Nathalie Sirois, Centre Rayons de femmes, Laurentides

Suzanne Biron, l'R des centres de femmes du Québec

Sandra Trottier, l'R des centres de femmes du Québec

Rédaction :

Suzanne Biron

L'auteure tient à souligner que la majeure partie du texte de la section 1, intitulée *Un réseau implanté dans toutes les régions du Québec*, est tributaire du document intitulé *Conscience féministe et pouvoir d'agir - Les centres de femmes, une pépinière de pratiques pour la santé mentale des femmes*, signé par Sylvie Pharand et produit par L'R des centres de femmes du Québec en 1998.

Correction :

Josette Catellier

1. UN RÉSEAU IMPLANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

« Les centres de femmes du Québec forment un réseau important et significatif pour des milliers de femmes. Ils sont ouverts à toutes les femmes. Enracinés dans des communautés rurales et urbaines, ils sont en mesure de bien connaître et de bien comprendre les besoins, problèmes et revendications des femmes¹. » Ils représentent un lieu d'appartenance, une alternative à l'isolement des femmes, un réseau d'éducation et d'action.

Regroupés au sein d'un organisme provincial, L'R des centres de femmes du Québec, les membres de ce réseau « contribuent à définir une nouvelle société qui doit tenir compte des aspirations et des valeurs féministes. Ils interviennent autant sur des attitudes personnelles qu'au niveau politique. Ce faisant, ils remettent en question l'idéologie sexiste et l'organisation patriarcale (structures, institutions, fonctionnement de notre société) qui ont pour effet de maintenir les inégalités entre les hommes et les femmes². »

Au fil des ans, les centres ont développé une expertise dont la pierre angulaire est sans contredit la polyvalence. *Nous sommes des généralistes spécialisées pour les femmes*, disait à juste titre une travailleuse d'un centre. C'est cette polyvalence qui leur permet d'intervenir, d'amont en aval, sur plusieurs fronts dont les principaux sont **l'isolement, les multiples formes de violence culturelles et sociales, la santé mentale, la pauvreté et l'appauvrissement.**

Ces quatre problématiques se rapportent à des besoins de base essentiels à combler pour installer une certaine sécurité nécessaire à l'épanouissement des femmes, à leur autonomie individuelle et collective³. Elles sont tissées serré, souvent imbriquées les unes dans les autres. Pour répondre à cette complexité, les centres privilégient une approche globale et non compartimentée qui refuse de découper la réalité des femmes en une multitude de problèmes isolés les uns des autres. À travers une panoplie d'activités éducatives, de projets d'action collective et de services, les pratiques des centres offrent aux femmes la possibilité de faire des démarches d'apprentissage et de réflexion critique qui favorisent une prise de conscience individuelle et collective. Ces pratiques sont par ailleurs diversifiées et

¹ L'R des centres de femmes du Québec, *Base d'unité politique*, , juillet 1998.

² *Ibid.*,

³ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*, , avril 1997.

adaptées aux besoins de la communauté d'appartenance; c'est pourquoi elles varient d'un centre à l'autre et constituent l'originalité et la personnalité de chaque centre.

UN PROJET FÉMINISTE

« L'orientation féministe des centres permet aux femmes de consolider leur estime d'elles-mêmes en leur apprenant à s'affirmer et à oser exprimer leurs besoins et leurs désirs, en suscitant une prise de conscience des stéréotypes sexistes qui les confinent dans des rôles contraignants et en développant leur solidarité autour de problèmes communs ou de projets collectifs⁴. »

Cette orientation favorise l'expression par les femmes elles-mêmes des diverses facettes de la discrimination dont elles sont victimes. Elle reconnaît donc la prise de parole des femmes comme moteur de changement dans leur vie. Celles-ci partagent très souvent « une même réalité, parfois difficilement perceptible à première vue, une souffrance mentale générée par une identité étouffée, une individualité comprimée, un chez-soi psychique dévasté. Liée au manque de pouvoir et au sentiment d'impuissance nourris par l'isolement, la pauvreté et la violence, leur détresse psychique se manifeste par une mésestime de soi et une insécurité à fleur de peau⁵. »

Un tel schéma de vulnérabilité est le résultat d'un processus de « socialisation » particulier aux filles. En effet, la société transmet à l'enfant un modèle pour qu'il devienne un être social capable de se situer par rapport aux autres. Ainsi, les filles et les garçons recevront des messages différents; des consignes, des renforcements, des contraintes, des punitions leur apprendront à correspondre le plus possible aux attentes de la société. Les enfants sont donc socialisés pour devenir une femme ou un homme selon ce qui est défini dans notre société. Les femmes vivent souvent une socialisation victimisante qui les prépare à ne pas développer la confiance en leurs moyens de défense, à tolérer des situations frustrantes et néfastes pour elles, à ne pas faire passer en premier leurs choix, leur liberté, leurs besoins et leurs rêves. La socialisation victimisante fournit le mode d'emploi pour passer une vie d'adulte à l'écoute des attentes des autres, une vie de personne raisonnable et à sa place⁶.

⁴ L'R des centres de femmes du Québec, *Partout au Québec des femmes de coeur refont le monde! Un véritable réseau québécois de centres de femmes*. Cadre de référence pour le financement des centres de femmes, janvier 1996.

⁵ Sylvie PHARAND, *Conscience féministe et pouvoir d'agir - Les centres de femmes, une pépinière de pratiques pour la santé mentale des femmes*, L'R des centres de femmes du Québec, 1998, p.12.

⁶ Diane PRUD'HOMME et Dominique BILODEAU, *Vivre avec la peur c'est assez!* Les Éditions Logiques, pp. 109-127.

« Beaucoup de femmes qui fréquentent les centres ont déjà subi de la violence psychologique dans leur famille d'origine ou en subissent encore dans leur relation de couple, et nombreuses sont celles qui ont été l'objet de violence physique et d'agression sexuelle. Les femmes qui ont un héritage familial de honte - inceste, violence, grande pauvreté - ou qui vivent une relation de couple « pourrite » sont souvent déprimées, brisées, avec une estime personnelle au ras du sol (...) Malgré la mise en place au cours des dernières décennies de normes explicites en leur faveur, les femmes continuent de faire face à tous les jours à quantité de normes implicites d'inégalité, à un fond de mépris tacite dont le couple constitue un des derniers remparts. Subissant une foule de contraintes, de pressions et de représailles dès l'instant où elles manifestent le désir de s'affirmer, certaines femmes doivent, par exemple, fréquenter le centre en cachette, à l'insu de leur mari qui autrement « leur ferait du trouble »⁷. »

LE POUVOIR D'ÊTRE ET D'AGIR

« S'approprier le pouvoir d'être et d'agir (*l'empowerment*) constitue un antidote à la stigmatisation, à la culpabilisation et à la dévalorisation intériorisées par les femmes et amplifiées par leurs conditions de vie marginalisante (pauvreté, violence, isolement, etc.)⁸. »

Dans les centres, cette démarche d'appropriation se fait à travers un cheminement qui respecte le rythme de chaque femme. C'est pourquoi il n'y a pas de parcours type.

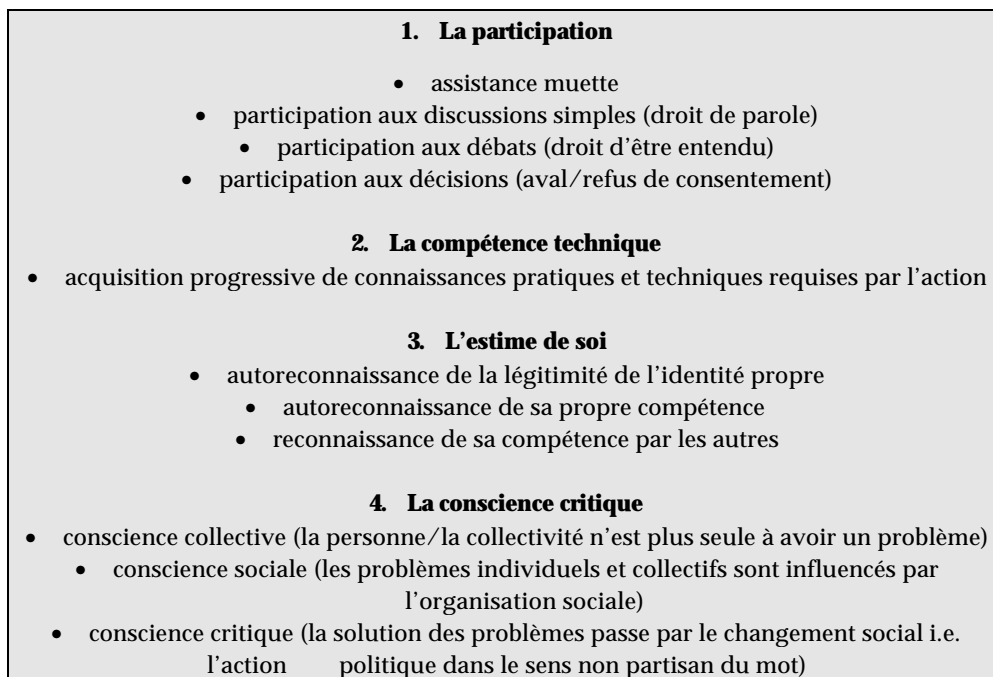
Pour la plupart des femmes, l'utilisation d'un service individuel (accueil, écoute, référence, etc.) ou collectif (halte-garderie, groupe d'entraide) sera le point de départ; vient ensuite la participation à des activités éducatives, puis l'engagement dans une action collective, et, pour certaines, l'implication dans la gestion participative du centre (conseil d'administration ou collective, comité de travail, etc.). Toutefois, ce cheminement n'est ni obligé ni linéaire, il se fait en souplesse selon les besoins et les désirs exprimés par les femmes. Il est donc possible d'utiliser diverses portes d'entrée et de suivre un parcours « circulaire » qui, avec le temps, mènera les femmes à un plus grand contrôle de leur propre vie.

La vision féministe des centres attribue une place centrale au processus d'*empowerment*.

⁷Sylvie PHARAND, *op.cit.*, p.15.

⁸ *Ibid.*, p. 26.

Les quatre composantes du processus d'*empowerment*, tel que développé par le travailleur social William A. Ninacs dans le schéma ci-dessous⁹, s'apparentent aux étapes d'une démarche sur le pouvoir d'être et d'agir que les femmes ont l'occasion de faire dans un centre.



Chacune des dimensions du processus d'*empowerment* renvoie à une progression s'échelonnant dans le temps à mesure que les personnes s'approprient leur pouvoir d'agir. « *Un travail d'empowerment est indissociable de l'action pour enrayer l'oppression* »¹⁰

2. **QUAND LES CENTRES PARLENT DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

Les centres adhèrent, de façon générale, aux définitions proposées d'une part par le Comité canadien sur la violence faite aux femmes,

« La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. »

⁹ NINACS, William A., « Empowerment et service social: approche et enjeux », *Service social*, 44 (1), 69-93, cité dans Sylvie PHARAND, *op.cit.*, p. 27.

¹⁰ *Ibid.*, p.27.

« La violence contre les femmes est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux entre l'homme et la femme qui ont abouti à la domination exercée par les hommes sur les femmes et à la discrimination à leur égard, et empêché leur pleine promotion, et la violence contre les femmes est le mécanisme social fondamental et extrême qui contraint les femmes à une position de subordination par rapport aux hommes¹¹. »

et d'autre part par la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*

« La violence conjugale comprend des agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie ¹²».

La référence à ces deux définitions permet d'englober l'ensemble des manifestations de la violence faite aux femmes. À l'instar de la chercheuse May Clarkson, « on s'intéresse ici, d'une part, à la violence exercée envers une femme par un ou des inconnus, *parce qu'elle est une femme*, on peut penser par exemple au harcèlement sexuel, à l'agression sexuelle, voire à des cas aussi extrêmes que celui du massacre de jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal en décembre 1989. D'autre part, on s'intéresse également à la violence physique, sexuelle ou psychologique exercée par des connaissances ou des proches, et, bien souvent, par un conjoint, un partenaire de vie ou un amoureux¹³. »

Qu'il s'agisse de violence psychologique, verbale, physique, sexuelle, économique, que cette violence se manifeste dans la famille, dans le couple, au travail, dans la rue, etc., les femmes qui en sont victimes se retrouvent aux prises avec des conséquences dont les principales sont:

- le développement de sentiments négatifs tels la honte, l'humiliation, la culpabilité, la perte d'estime de soi, l'isolement.;
- la peur pour soi et pour les enfants;
- les problèmes de santé physique et mentale : anxiété, lésions, stress, dépression, idées suicidaires, etc.;

¹¹ Comité canadien sur la violence faite aux femmes, *Un nouvel horizon : Éliminer la violence. Atteindre l'égalité, rapport final*, Ottawa, 1993.

¹² *La politique d'intervention en matière de violence conjugale, Prévenir Dépister Contrer la violence conjugale*, Gouvernement du Québec, 1995.

¹³ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Derrière les apparences -santé et conditions de vie des femmes*, novembre 1996, p. 149.

- l'appauvrissement des femmes pour divers motifs, par exemple : renoncement à une pension alimentaire, arrêt de travail ou perte d'emploi, investissement dans les thérapies.

Tous les documents officiels produits depuis plusieurs années s'accordent pour dire que les conséquences de la violence limitent le potentiel d'épanouissement individuel et collectif. En plus d'affecter la santé physique et psychologique des femmes, la violence porte atteinte à leur autonomie personnelle et financière. Il est impossible de chiffrer la perte d'estime de soi, l'isolement, la peur, la honte, et les autres séquelles laissées par les agressions¹⁴.

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE SOCIAL

La violence, sous une forme ou sous une autre et à des degrés divers, peut toucher toutes les femmes, individuellement et collectivement. Les chiffres officiels donnent une approximation du nombre de femmes aux prises avec un problème de violence; il faut cependant se rappeler que ces statistiques ne sont que la pointe de l'iceberg car elles se rapportent aux actes de violence qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du code criminel.

L'enquête sur la violence faite aux femmes menée par Statistique Canada en 1993 continue d'être une référence précieuse. Il s'agissait de la première enquête du genre, dans le monde entier, à être réalisée. Nous reprenons les faits saillants car ces chiffres demeurent essentiels pour comprendre l'ampleur du problème.

- ◇ « Parmi les Québécoises de 18 ans ou plus, 47% disent avoir déjà été victimes de violence masculine depuis l'âge de 16 ans, et 7% en ont été victimes au cours des 12 derniers mois.
- ◇ Les femmes vivant en milieu urbain sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer¹⁵ avoir subi de la violence que les femmes de milieu rural
- ◇ Plus les femmes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à déclarer avoir subi de la violence au cours des 12 derniers mois
- ◇ La plupart des Québécoises (87%) disent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel; ce type de harcèlement serait 2,5 fois plus souvent le fait d'inconnus que de personnes connues de la victime
- ◇ Les très jeunes femmes (18 à 24 ans) semblent particulièrement vulnérables à la violence masculine. Elles sont en particulier plus nombreuses à avoir déjà subi une agression physique au cours de rendez-vous amicaux ou amoureux

¹⁴ Ministères fédérale, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine *Prévenir la violence contre les femmes*, Cadre de travail stratégique, juillet 1999.

¹⁵ C'est nous qui soulignons. La violence n'est pas moins présente en milieu rural, elle est seulement moins « déclarée », entre autres à cause d'un manque de ressources pour les femmes.

- ◇ Si l'on considère la violence conjugale, une Québécoise sur quatre, parmi celles ayant vécu avec un conjoint, affirme avoir déjà été victime de violence physique et psychologique, et 3 % d'entre elles en auraient été victimes au cours des 12 derniers mois. C'est encore chez les très jeunes femmes qu'on observe les pourcentages les plus élevés (18% au cours des 12 derniers mois)
- ◇ Les femmes violentées sont relativement peu nombreuses à demander de l'aide, et ce, particulièrement en ce qui concerne les agressions à caractère sexuel
- ◇ Toutes les données d'enquête mettant en relation la violence subie et l'état de santé des femmes vont dans le même sens: la violence a un impact marqué, que ce soit à court, moyen et parfois long terme, sur l'état de santé physique et mentale de ces femmes.¹⁶ »

Les données québécoises les plus récentes en terme de statistiques datent de 1997¹⁷. Ces statistiques recensent les victimes d'actes violents de sexe féminin et masculin. Au total, 30 883 Québécoises ont été victimes de violence; de ce nombre, 11 559 femmes (37%) ont subi cette violence dans un contexte conjugal et 19 324 femmes (63%) dans un contexte autre que conjugal.

Le document fournit également des données sur chaque catégorie d'actes violents, en distinguant le nombre de victimes de sexe féminin de celui de sexe masculin. Ces catégories sont divisées ainsi : meurtres ou tentatives de meurtres, agressions sexuelles, voies de fait, enlèvements ou séquestrations, vols qualifiés, harcèlement criminel, menaces et autres crimes violents.

Si les actes commis dans un contexte de violence conjugale relèvent clairement du phénomène de la violence faite aux femmes, nous ne pouvons être aussi affirmatives lorsque cette violence s'exerce en dehors de ce contexte. Il est en effet impossible de savoir vraiment, parmi l'ensemble des actes violents dont 19 324 Québécoises ont été victimes en 1997, combien ont été commis contre celles-ci *parce qu'elles sont des femmes*. Mais, compte tenu de nos connaissances sur la problématique de la violence faite aux femmes, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'un pourcentage important de ces femmes sont victimes de la violence commise à leur égard justement *parce qu'elles sont des femmes*, particulièrement dans les cas d'agressions sexuelles (3 100 victimes) ou de harcèlement criminel (923 victimes).

La violence à l'égard des femmes prend différents visages et laisse très souvent des cicatrices indélébiles, le plus « extrême » de ces visages étant bien sûr le meurtre. Depuis le **6 décembre 1989, 580 femmes et enfants** ont été assassinées (sic), uniquement au Québec. Ces chiffres proviennent du Collectif masculin contre le sexisme qui dénonce cette situation en tenant régulièrement à jour la liste des femmes et des enfants assassinées. *Nous parlons de meurtres*, dit le Collectif, *commis par des hommes en tant qu'hommes parce que les hommes tuent habituellement femmes et*

¹⁶ *Derrière les apparences, op. cit.*, pp.169-170

¹⁷ Ministère de la sécurité publique, *Violence conjugale, statistiques 1997*.

*enfants dans un geste délibéré, terroriste et essentiellement **propriétaire**, avec la caution d'une culture et d'un appareil judiciaire profondément sexistes¹⁸.*

Les statistiques représentent un portrait des **actes de violence déclarés**. Après en avoir pris connaissance, spontanément, une première question s'impose: *combien de situations de violence n'ont pas été dénoncées?*

Et puis d'autres questions s'enchaînent! Combien de femmes continuent de vivre en silence des situations de violence? Combien oseront un jour nommer ouvertement leur difficile réalité? Combien attendent de trouver le bon endroit ou la bonne personne pour pouvoir se libérer de ce fardeau? Combien continuent d'avoir peur?

Parce que ce dont il est question, au delà des chiffres révélateurs d'un important problème de société, c'est de détresse et de souffrance humaines très souvent dévastatrices et pour lesquelles il faut trouver une réponse.

3. QUAND LES CENTRES INTERVIENNENT AU NIVEAU DE LA VIOLENCE

Les centres de femmes ont à leur actif plusieurs productions se rapportant à la violence: des guides d'intervention pédagogique, des livres, rapports de recherche, bulletins d'information, actes de colloques, des cahiers d'animation d'ateliers ou encore des vidéos. Ce large éventail d'outils, alliant créativité et démarche d'éducation, enrichit une programmation régulière d'activités, d'actions collectives et de services directs, dont le dénominateur commun est rattaché aux objectifs suivants:

- **soutenir les femmes dans leurs démarches d'autonomie sociale, financière et affective leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie;**
- **travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes et défendre leurs droits individuels et collectifs;**
- **favoriser une prise de conscience des causes socio-politiques de la violence faite aux femmes.**

Les centres se sont aussi dotés d'une gamme d'interventions que l'on pourrait aussi appeler « services essentiels ». Il est possible de regrouper cette gamme d'interventions en **5 volets**. Chaque volet nécessite la mise en place de moyens qui relèvent de chaque centre, de leurs ressources humaines et financières, de la conjoncture locale et régionale de leur milieu d'appartenance.

¹⁸ Les chiffres les plus récents issus du Collectif masculin contre le sexisme datent de la fin avril 2000

La majorité des centres offrent l'ensemble de ces interventions. Il faut noter que certains centres ont développé des pratiques plus approfondies pour l'une ou l'autre de ces interventions, répondant ainsi aux besoins des femmes et de leur milieu.

LA SENSIBILISATION ET LA PRÉVENTION

⇒ Les centres développent différents moyens de communication afin, d'une part, d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique de la violence et les ressources disponibles dans leur milieu et, d'autre part, de rejoindre les femmes isolées qui auraient besoin de soutien. Certains publient un bulletin de liaison, organisent des kiosques dans des lieux publics lors d'événements, utilisent la télévision communautaire, les journaux locaux, la radio; d'autres ont un site Internet. Des projets pilotes d'intervention sont menés dans plusieurs localités, des journées thématiques sont organisées, des colloques, des activités théâtrales, etc. Dans leur programmation régulière, les centres offrent des activités de prévention telles des ateliers d'autodéfense et de dévictimisation qui sont autant de moyens pour briser l'isolement des femmes et leur permettre de faire une démarche de conscientisation. Des activités sont mises sur pied lors d'événements spéciaux tels la Journée d'action contre la violence (troisième vendredi de septembre) ou encore la Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre) dont les objectifs se situent tant au plan de la sensibilisation que de la prévention. Des centres font aussi de la prévention auprès des jeunes notamment dans les écoles; certains font ce travail de prévention au niveau du secondaire 3, 4 et 5 par le biais du programme VIRAJ¹⁹, conçu pour prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes.

LE SOUTIEN INDIVIDUEL ET LES GROUPES D'ENTRAIDE

⇒ À travers des services comme le soutien individuel, les groupes d'entraide, l'écoute téléphonique, les cafés-rencontres, les centres offrent aux femmes la possibilité d'entreprendre une démarche qui permet, dans un premier temps, d'aider à identifier et à nommer des situations de violence, puis d'élaborer des stratégies pour s'en sortir. Ils transmettent de l'information sur les différentes formes de violence, le cycle et l'escalade de la violence pour mieux comprendre la situation que les femmes vivent. Le travail sur l'estime et sur l'affirmation de soi est au coeur des échanges offrant ainsi à chaque femme l'occasion de se réapproprier du pouvoir sur sa vie. *Antidote* est un bel exemple de guide d'animation pédagogique qui propose une démarche de réflexion et de

¹⁹ *Viraj*, guide d'animation distribué par la Coordination à la Condition féminine du ministère de l'Éducation.

réappropriation de soi-même pouvant mener à des transformations majeures dans la vie des femmes²⁰.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SÉCURITÉ DES FEMMES

⇒ L'accompagnement s'inscrit dans un ensemble de mesures concrètes visant à soutenir les femmes durant les différentes étapes qu'elles auront à vivre pour solutionner leur problème et pour réorganiser leur vie. Selon les besoins et les situations spécifiques, les femmes seront dirigées vers une maison d'hébergement ou un CALACS, elles seront soutenues dans leurs démarches auprès de l'aide sociale ou du système judiciaire, ou encore auprès de ressources de la communauté telles un comptoir vestimentaire, un club de recherche de logement. Certains centres ont aussi développé une expertise dans le domaine juridique qui permet d'informer et d'aider les femmes dans leur préparation lors de la déposition de la plainte à la police, de leurs démarches avec le procureur ainsi qu'à la Cour. D'autres mesures concrètes s'articulent autour d'un scénario de protection afin d'assurer la sécurité des femmes tant à l'intérieur de son habitation (serrures sécuritaires, numéros d'urgence, par exemple) qu'à l'extérieur (un réseau affectif sur lequel compter, aménagement urbain sécuritaire). Ces scénarios de protection s'adaptent à la réalité quotidienne des femmes tant au plan individuel que collectif.

LA FORMATION

⇒ Certains centres sont clairement identifiés comme organisme ressource en matière de violence dans leur milieu d'appartenance. Les intervenantes ont développé une expertise reconnue et sont sollicitées, à titre de personne-ressource au niveau local et régional, lors de journées de formation, de colloques et autres événements de formation. Par ailleurs, les centres diffusent leurs productions concernant directement ou indirectement la problématique de la violence. Il peut s'agir entre autres de guides d'intervention pédagogique, de productions vidéos, de cahiers d'animation d'atelier.

LA SOLIDARITÉ, LE PARTENARIAT ET LA CONCERTATION

⇒ Les centres reconnaissent l'importance de la collaboration et de la concertation afin d'optimiser l'atteinte d'objectifs communs pour changer les mentalités et contrer la violence faite aux femmes. Ils travaillent solidairement avec les autres groupes de femmes porteurs de ces objectifs. De plus, le travail en partenariat avec les groupes communautaires et les établissements du milieu est devenu pratique courante. Les centres participent à des comités de travail et des tables

²⁰ Produit par le Centre des femmes du Témiscouata, *Antidote*, c'est deux programmes de dix séances chacun. Conçu dans une perspective globalisante, c'est un outil de conscientisation féministe qui a fait l'objet d'une large diffusion auprès des centres de femmes, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et de réseaux de femmes européens.

de concertation concernant la violence tant au niveau local, régional que national.

4. QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS PARTICULIERS

Outre la gamme d'interventions présentées ci-dessus, les centres de femmes initient ou collaborent à des projets novateurs touchant différents aspects de la violence.

J'ai peur le soir quand je rentre toute seule à la maison.

« Le sentiment d'insécurité des femmes est une réaction à la réalité diffuse et omniprésente du risque d'être victime d'actes d'agressions. Ce sentiment est une conséquence directe de la violence faite aux femmes dans la société et est renforcé par les inégalités socio-économiques entre hommes et femmes. Il empêche les femmes, à divers degrés, de profiter pleinement et librement des activités et des services de la communauté par la peur d'être agressées »²¹.

C'est à partir de ce postulat de base que le Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, à Montréal, a travaillé sur un projet pilote d'aménagement sécuritaire du quartier. Sous la coordination du centre de femmes du quartier, l'Écho des femmes, qui assurait la liaison avec les organismes partenaires locaux et régionaux, le projet pilote mettait de l'avant une approche féministe qui exige de la part de l'ensemble des partenaires un fonctionnement démocratique participatif.

De façon plus spécifique, les principes d'aménagement sécuritaire utilisés pour concevoir des aménagements urbains ou pour en faire l'analyse ont été retenus dans le cadre, entre autres, du réaménagement de la station de métro Rosemont. Ils sont au nombre de six : 1. **la signalisation et l'orientation** (savoir où l'on est et où l'on va); 2. **la visibilité** (voir et être vue); 3. **l'achalandage** (fréquenter des lieux animés); 4. **la surveillance formelle** (obtenir du secours) 5. **L'aménagement et l'entretien** (vivre dans un lieu propre et accueillant); 6. **la mobilisation de la population** (agir ensemble). Le rapport du Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, *Pour un quartier plus sûr*, fournit tous les détails de ce projet pilote qui a duré presque deux ans, de son origine à sa finalisation, en passant par toutes les étapes de réalisation. Un extrait de la conclusion du rapport démontre clairement le sens de la démarche menée par ce comité: « *Il est important de laisser émerger l'expression du vécu des femmes en ville, car la réalité des hommes et des femmes à l'égard de la sécurité personnelle diffère considérablement. La prévention des agressions est une préoccupation constante pour de nombreuses femmes. Elles ont développé une vigilance face à l'environnement*

²¹ Comité Femmes et Sécurité de la Petite Patrie, *Pour un quartier plus sûr*, , octobre 1998.

et des stratégies de protection, tissées à même l'expérience quotidienne. Elles sont des expertes en matière de sécurité personnelle. »

Pourquoi je serais responsable de la violence dont je suis la cible?

Une autre facette de la violence faite aux femmes touche une catégorie particulière pour laquelle les actes de violence subies se doublent d'un profond mépris fondé sur des préjugés bien ancrés dans l'imaginaire collectif. Il s'agit des prostituées de rue. « *Nous savons que les femmes qui font la prostitution de rue sont victimes d'agressions physiques et sexuelles environ dix fois par année et leur statut marginal (criminel) leur enlève la protection de la police. Pourquoi la violence est-elle tolérée quand il s'agit d'une partie de la population de femmes (les femmes prostituées)? La violence est inacceptable pour l'ensemble des femmes.* » Cet extrait est tiré du guide d'animation produit par le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF), *Femmes et prostitution - pistes de réflexion*.²²

Le CÉAF est implanté dans le quartier Centre-sud où la prostitution de rue est très présente. Le centre, de plus en plus interpellé sur cette question, entreprenait, il y a quelques années, une démarche de réflexion et s'impliquait dans une démarche de concertation de quartier et interquartiers dont le but était de rechercher des solutions et des alternatives à la répression policière. Le CÉAF travaille donc à développer une position féministe sur la prostitution. Il a produit un outil d'animation disponible pour les groupes de femmes ou les groupes mixtes afin d'élargir la réflexion. Le guide fournit un encadrement aux discussions sur des thèmes touchant les préjugés et des éléments d'analyse pour alimenter cette réflexion.

Quand des citoyennes et des citoyens collaborent à une campagne de sensibilisation.

En mars 1998, le Centre-femmes du Grand-Portage rendait public un rapport sur le projet mené par le centre à l'automne 1997 portant sur *l'Intervention en violence conjugale dans des lieux inhabituels*²³. Ce projet se déroulait sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et s'articulait autour de deux volets. Le premier consistait à diffuser le numéro de SOS violence conjugale dans tous les foyers de la MRC en utilisant comme support les sacs d'épicerie; le second visait un contact plus individualisé en sensibilisant les coiffeuses et en sollicitant leur collaboration. L'originalité de ce projet se situe particulièrement dans l'apport de la population. Au niveau d'une vaste campagne promotionnelle, les épiceries de la MRC étaient une sorte de courroie de transmission en utilisant, pendant deux semaines consécutives, ces sacs de sensibilisation pour emballer la « commande ». Au

²² Guide d'animation du Centre d'éducation et d'action (Céaf), *Femmes et prostitution - guide de réflexion*, 1999.

²³ Rapport du Centre-femmes du Grand-Portage, *L'intervention en violence conjugale dans des lieux inhabituels*, 1998.

niveau d'une campagne de dépistage de la violence conjugale, les coiffeuses de la même MRC, elles-mêmes formées par le centre, jouaient directement un rôle de sensibilisatrices en étant à l'écoute de leurs clientes.

Il ressort du rapport un certain nombre de constats qui permet de croire que ce type de projet reçoit l'adhésion d'une très large partie des personnes sollicitées; cela démontre que la population peut se sentir concernée par la violence conjugale et se montrer ouverte lorsqu'on lui demande de collaborer à un projet.

« *L'enthousiasme et la participation quasi complète des personnes sollicitées confirment la pertinence de notre choix et révèlent sans doute le désir des gens de s'impliquer davantage pour les causes sociales.* » L'expérience du Centre-femmes du Grand-Portage s'avère très satisfaisante, car si la mise en oeuvre de ces deux volets a exigé beaucoup d'énergie, des retombées immédiates ont pu être constatées mais, surtout, « son impact sur la lutte à la violence conjugale agira à long terme » comme l'indique l'auteure du rapport.

Où je m'adresse si j'ai besoin d'aide dans ma région?

Toujours dans l'esprit de projet collectif faisant appel à la concertation - dans ce cas-ci, les groupes de femmes intervenant en violence faite aux femmes - le projet piloté par le Comité de conditions de vie des femmes du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue a donné lieu à la production d'un document sur les services offerts aux femmes victimes de violence en région. *Portes ouvertes sur les groupes féministes d'action et de services pour femmes victimes de violence en Abitibi-Témiscamingue*²⁴ est le résultat d'une recherche menée pendant un an. Plus qu'un répertoire de services et d'action, le document propose une vision globale de la problématique, une analyse féministe, un portrait statistique régional, un tour d'horizon complet des services et actions et des groupes féministes qui les offrent, et conclut sur des recommandations et des éléments d'une stratégie. *Portes ouvertes* invite à la réflexion tout en offrant l'occasion d'entrer en contact avec les groupes féministes de la région; c'est la contribution d'une région et de ses forces vives féministes pour « continuer à agir sur cette problématique majeure, en partenariat ».

5. LES FEMMES DOUBLEMENT DISCRIMINÉES ET LA VIOLENCE

La Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale souligne à juste titre que certaines catégories de femmes sont dans une position encore plus vulnérable que d'autres et « bien que le contenu de la politique vise l'ensemble de la population, la situation actuelle nécessite que des modifications majeures soient

²⁴ *Ibid.*

apportées dans le but d'adapter les actions aux réalités particulières. »²⁵ La Politique cible notamment les clientèles suivantes : les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les Québécoises des communautés culturelles et les lesbiennes. Les problèmes vécus par celles-ci se situent au niveau de l'accès aux ressources et aux services existants. Il y a un manque d'expertise lié à chaque clientèle et par conséquent les ressources et les services sont mal adaptés.

Dans la *Base d'unité politique*, L'R et les centres de femmes se sont donné comme objectif d'agir pour contrer la discrimination systémique vécue par certaines femmes sur la base de leur orientation sexuelle, de leur handicap ou de leur origine ethnoculturelle. « Cette forme de discrimination se manifeste par un ensemble d'attitudes, de comportements et de pratiques défavorables à leur endroit, et qui sont très présents notamment sur le marché du travail, dans les institutions scolaires, financières, de santé et de services sociaux. Cela crée des obstacles à la reconnaissance et l'insertion sociale, économique, politique et culturelle des femmes handicapées, de communautés culturelles, des lesbiennes et des femmes autochtones, lesquelles voient leurs besoins et leurs droits non reconnus²⁶. »

Les femmes doublement discriminées sont souvent confrontées à des manifestations d'intolérance, de racisme et d'homophobie. Toujours présentes dans notre société, ces formes de violence continuent de les maintenir dans des états de marginalisation, sinon d'exclusion. Et, lorsque d'autres actes de violence sont commis contre elles, la situation devient extrêmement difficile et complexe. C'est pourquoi l'intervention auprès des femmes doublement discriminées doit s'appuyer sur une analyse qui tient compte des multiples facettes de leurs réalités.

Pour s'ouvrir aux femmes doublement discriminées, être à l'écoute de leurs besoins, leur offrir des services adaptés aux diverses situations, les centres se devaient, dans un premier temps, de mieux comprendre ce qu'elles vivent. La formation était et reste, encore aujourd'hui, un enjeu important pour développer des interventions adéquates. Cette démarche de formation collective a pris plusieurs avenues : des ateliers de L'R des centres de femmes dans le cadre de l'assemblée générale (exemple : les maternités lesbiennes en juin 2000), des sessions de formation conçues par L'R (exemple : sur le racisme et les préjugés en 1996-1997), des colloques de L'R tels « Femmes différentes et semblables » en 1993, des comités de réflexion (exemple : en 1993-94 le comité d'action interculturelle qui a mené à la mise en place d'une politique d'accès à l'égalité à l'embauche, le comité double discrimination en 1997 et le comité ethnoculturel de la table régionale des centres de femmes de Montréal, toujours en fonction). Ce sont autant d'espaces de réflexion et d'action qui ont permis aux centres de se doter d'une

²⁵ *Prévenir Dépister Contrer la violence conjugale, op.cit.*, p. 46.

²⁶ L'R des centres de femmes du Québec, *Base d'unité politique*, juillet 1998.

vision plus juste des problèmes que ces femmes doivent affronter. De plus, les centres ont fait appel à des groupes du milieu qui travaillent spécifiquement avec les femmes doublement discriminées et à des groupes de défense de droits afin de raffiner leur analyse.

En parallèle à cette appropriation des réalités, certains centres expérimentaient, dès le début des années 90, des moyens concrets tels la révision du matériel promotionnel pour rendre perceptible leur ouverture, la révision des politiques d'intervention de manière à éviter des pratiques hétérosexistes, la production de bulletins sur la réalité des femmes de minorités sociales et culturelles.

DE LA RÉFLEXION À L'INTERVENTION

Des centres utilisent des outils d'animation qui ont fait leur preuve comme le programme *Antidote*²⁷, les expérimentent avec des femmes lesbiennes ou alors, ils traduisent des outils de formation comme ce fut le cas pour le matériel d'autodéfense traduit en braille afin d'offrir l'activité aux femmes aveugles. Ils s'ouvrent aux femmes de communautés culturelles par le biais d'activités telles Les Semaines de l'Art où des femmes de toutes origines exposent leurs oeuvres ou animent des ateliers à caractère artistique afin d'échanger sur les diverses représentations de leur réalité. Les moyens pour rejoindre les femmes doublement discriminées sont diversifiés et l'action des centres s'inscrit dans le cadre des volets d'intervention en matière de violence faite aux femmes tels que décrits à la section trois.

L'action collective est une dimension importante du travail des centres. La défense des droits des femmes doublement discriminées se fait en appuyant les luttes et les revendications portées par les organismes représentant ces groupes spécifiques; elle se fait également en poursuivant la réflexion sur les conditions à mettre en place pour que cette volonté d'ouverture et d'accessibilité des centres, tant au niveau des services que de la structure, se transpose dans une fréquentation de plus en plus représentative des femmes doublements discriminées, quels que soient la région, la ville, le quartier où les centres interviennent.

6. DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

LE SOUTIEN FINANCIER, L'ARRIMAGE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES RESSOURCES D'AIDE ET DE DÉFENSE DES DROITS

²⁷ *Ibid.*

Le réseau des centres de femmes, les réseaux communautaires spécialisés tels les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, de même que le réseau institutionnel des CLSC représentent le bassin des principaux intervenant-e-s déjà engagé-e-s dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Sur le terrain, les groupes de femmes suffisent à peine à répondre aux besoins. « Il existe au Québec, 83 maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, 22 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et plus de 90 centres de femmes qui occupent tous une place essentielle dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Ces organismes subsistent dans la précarité financière et vivent dans l'inquiétude de ne pas voir reconduire leurs subventions. Par ailleurs, les montants octroyés par le gouvernement du Québec ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins des femmes et des enfants violentés²⁸.»

Il est par ailleurs essentiel que les actions de défense et de promotion des droits des femmes se développent davantage afin de transformer les mentalités, les attitudes et les comportements, de susciter des prises de conscience et de faire progresser la réflexion sur la violence faite aux femmes ainsi que sur les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. La population dans son ensemble est concernée par ce phénomène social et elle doit être interpellée et, plus spécifiquement, un certain nombre d'acteurs sociaux dont les interventions ont des conséquences sur les femmes victimes de violence, tels les intervenant-e-s du milieu judiciaire et du milieu médical, pour ne nommer que ceux-là.

LA SOLIDARITÉ

Promouvoir une société égalitaire et mettre en place les mécanismes efficaces afin de poursuivre la lutte pour contrer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes exigent de la part de l'ensemble des partenaires une vision globale et un effort soutenu de solidarité.

C'est dans ce sens que la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 contre la pauvreté et la violence demande au gouvernement du Québec, la tenue d'une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans, réalisée par les groupes féministes et financée par l'État, pour éliminer la violence faite aux femmes. La Marche demande également l'accès gratuit et sans délai, pour toutes les femmes victimes de violence, à des ressources offrant de l'aide et des activités de prévention, de sensibilisation et de défense de droits.

²⁸ Fédération des femmes du Québec, *Cahier de sensibilisation et d'éducation aux revendications québécoises*, Marche mondiale des femmes en l'an 2000, 2000, p. 16.

7. POUR UN FINANCEMENT GLOBAL, SUFFISANT ET RÉCURRENT

La polyvalence des centres de femmes représente une porte d'entrée privilégiée pour toutes celles (et elles sont des milliers) qui cherchent un lieu où parler, réfléchir et agir individuellement et collectivement. Pour plusieurs d'entre elles, le centre devient un deuxième « chez soi », un milieu de vie où se développe un sentiment d'appartenance très fort. Partout au Québec, ou presque, il y a un centre prêt à les recevoir et des travailleuses disponibles pour les aider.

Pour l'année 1999-2000, les appels et visites dans les centres pour la seule problématique de la violence se chiffraient en moyenne à 139 par centre (sans compter les participantes qui ont suivi l'une ou l'autre des activités de prévention et de sensibilisation sur la violence organisées par les centres). Par ailleurs, un sondage maison effectué par L'R en 1999, sur l'intervention des centres en matière de violence faite aux femmes, révélait que près de 70% des centres (46 des 67 répondants) avaient développé, durant l'année précédente, un projet spécifique visant à contrer la violence faite aux femmes; de ce nombre, **moins du tiers avait reçu du soutien financier de diverses sources pour cette dimension de leur travail**, et dans la majorité des cas, les sommes n'étaient pas récurrentes. Il est clair que le morcellement du financement et l'émiettement des subventions ne servent aucunement la cohérence de la lutte pour contrer la violence.

Le sous-financement chronique des centres de femmes est un frein à leur consolidation et à leur développement. Et la tendance au financement par projet au détriment du financement de base de la part de plusieurs bailleurs de fonds ne constitue certes pas une amélioration, il rend plutôt leur situation financière encore plus instable. Il est impératif pour les centres d'être enfin reconnus à leur juste valeur, tant au niveau de l'approche globale que de l'expertise développée autour des quatre principales problématiques : **l'isolement, les multiples formes de violence culturelles et sociales, la santé mentale, la pauvreté et l'appauvrissement.**

Seul un **financement de base, suffisant, stable et récurrent** donnera à tous les centres la marge de manoeuvre nécessaire pour poursuivre leurs actions sans mettre en péril la mission de changement social dont ils sont porteurs.